

2025-2026

Code de conduite - entraîneurs



CODE DE CONDUITE DE L'ENTRAINEUR

Comme entraîneur

- J'enseignerai à mes joueurs à jouer loyalement et à respecter les règles, les officiels et leurs adversaires.
- Je veillerai à ce que tous les joueurs reçoivent les mêmes instructions et le même soutien.
- Je ne ridiculiserais pas et ne crierais pas après les joueurs qui ont commis une erreur ou ont mal joué. Je me rappellerai que les joueurs jouent pour s'amuser et qu'il faut les encourager à avoir confiance en eux-mêmes.
- Je ne tolérerai aucune forme de discrimination (origine ethnique, croyance religieuse, orientation sexuelle, handicap, sexe, âge etc.) venant à l'encontre de la charte québécoise des droits et libertés de la personne.
- Je m'assurerai que l'équipement et les installations sont sécuritaires et qu'ils correspondent à l'âge et aux habiletés des joueurs.
- Je me rappellerai que les participants ont besoin d'un entraîneur qu'ils peuvent respecter. Je ne ménagerai pas les encouragements et je leur donnerai le bon exemple.
- Je chercherai à acquérir la formation pertinente et je continuerai à perfectionner mes capacités d'entraîneur.
- Je travaillerai en collaboration avec les officiels et le club pour le bien du sport.
- Je ne diffuserai pas (ni par les médias sociaux, ni par tout autre moyen) de messages irrespectueux ou d'intimidation à l'endroit d'arbitres, de joueurs, d'entraîneurs ou de spectateur.

Un manquement ou non-respect à une obligation de ce code d'éthique pourrait entraîner une sanction telle que;

1. Avertissement verbal
2. Avertissement écrit
3. Suspension d'un ou plusieurs matchs
4. Suspension du reste de la saison
5. Bannissement